

Vers la vie éternelle

« La mort » signifie la séparation de l'âme du corps. L'Islam nous enseigne que l'homme ne périt pas tout à fait par suite de la mort. Il est seulement transféré d'un monde à un autre où il commence une nouvelle vie. Le Saint Prophète a dit : « Vous n'avez pas été créés pour l'anéantissement, mais pour une vie perpétuelle. Vous serez seulement déplacés d'un monde à un autre ». [1](#)

Selon l'Islam, l'âme de l'individu ne se dégage pas du corps d'une façon identique chez tous les êtres humains : « Les âmes des pécheurs se dégagent péniblement, alors que celles des hommes pieux se détachent facilement et confortablement. » [2](#)

L'Au-delà

Tous les Prophètes et toutes les Écritures révélées s'accordent unanimement pour dire que la vie humaine ne prend pas fin avec la mort. Après ce monde, il existe un autre monde dans lequel les êtres humains seront récompensés ou punis selon leurs actions. Les vertueux mèneront une vie heureuse et plaisante, alors que les malfaiteurs seront punis et torturés.

Croire à la Résurrection et à l'autre monde est l'un des fondements de toutes les religions, et quiconque croit aux Prophètes doit croire aussi à la résurrection. L'idée selon laquelle la mort réduit l'homme au néant n'est pas seulement épouvantable, mais elle semble être également bizarre et illogique, et elle devient totalement incompréhensible lorsqu'on aura accepté la doctrine de l'Unité Divine et la croyance à l'existence d'Allah.

Il est impensable que le but de toutes les lois complexes de l'évolution soit tout d'abord de transformer un être simple et insignifiant en un être intellectuel très développé tel Avicenne (Ibn Sinâ) ou Einstein, pour l'anéantir par la suite. Il n'est pas évident que la destruction totale soit le sort de toute la race humaine et de toute sa culture.

Une telle théorie n'est pas crédible, mais plutôt déraisonnable et incompatible avec le savoir, la sagesse et l'habileté du Créateur. Cela ressemblerait à l'action d'une personne glorieuse qui construirait un atelier bien fait et magnifique ou une très bonne usine pour le réduire ensuite en pièces !

Ne serait-il pas plus logique d'admettre qu'après la mort la vie continue sous une autre forme et que le processus de l'évolution ne prend pas fin ? Là, nous pouvons donner un exemple pertinent. Notre vie dans ce monde est comme celle d'un fœtus qui, après avoir passé par plusieurs stades d'évolution, est transférée dans un environnement plus large et plus parfait qu'il n'aurait même pas pu imaginer, même s'il avait eu n'importe quelle force d'imagination.

Si la vie humaine était limitée au stade fœtal et que le fœtus mourait immédiatement après la naissance, une telle vie ne serait-elle pas pour autant illogique et déraisonnable ?

Il semble plus logique que la vie dans ce monde, après un passage par des voies difficiles et compliquées d'évolution physique, intellectuelle et morale, soit le prélude au commencement d'une vie plus large et plus sublime en vue du monde suivant. La vie de ce monde-là serait par rapport à la vie de ce monde-ci ce que la vie de ce monde est par rapport à la vie fœtale.

C'est pourquoi tous ceux qui croient en Allah croient aussi que la mort n'est pas la destruction de l'homme, mais son passage vers un monde dont tous les détails et caractéristiques ne sont pas à la portée de notre compréhension, parce que nous sommes confinés dans les quatre murs de ce monde. En tout état de cause, nous savons seulement très bien que la mort ne signifie pas la fin de la vie et qu'un autre monde existe.

L'étude des lois de l'univers, des forces qui poussent l'homme en avant tout au long du chemin de l'évolution, et de la grandeur systématique de ce monde, atteste d'une façon convaincante, de cette vérité. Le Saint Coran dit :

« Pensez-vous que Nous vous ayons créés sans but et que vous ne seriez pas ramenés vers Nous ? » (Sourate al-Mu'minoun ; 23:115)

Il dit aussi :

« Vous connaissez certainement votre premier développement ! Pourquoi ne réfléchissez-vous donc pas ? » (Sourate Al-Wâqi'ah ; 56:62)

En d'autres termes, le Livre Sacré informe les gens qu'à la lumière de leurs observations de la vie de ce monde, ils doivent conclure que l'autre monde existe, car l'étude de ce monde et des lois régissant l'évolution de la vie humaine ici-bas montre qu'il y a un autre monde dans lequel le processus de l'évolution continuera et ne s'interrompra pas.

La résurrection et les lois scientifiques

Il est remarquable que la science, avec toutes ses découvertes modernes et l'énonciation de la doctrine du caractère impérissable de la matière et de l'énergie, ait franchi un grand pas vers la réalité de la Résurrection et de la vie de l'Au-delà. Donc la Résurrection qui antérieurement semblait impossible est

devenue à présent logique et compréhensible.

La doctrine du caractère impérissable de la matière, qui fut énoncée en premier par Lavoisier, a rendu la question de la destruction absolue, totalement non scientifique. Selon elle, les particules de l'homme, quoique décomposées et éparpillées, peuvent garder leur existence dans ce même monde, et il est possible qu'elles puissent se remettre en ordre un jour.

Cette doctrine a été plus confortée par la découverte des corps radioactifs, qu'avait faite Marie Curie. Cette découverte a confirmé que, comme la matière, l'énergie est, elle aussi perpétuelle, et qu'il n'y a pas de dualité entre la matière et l'énergie, car elles sont convertibles l'une en l'autre.

Sur cette base, nous devons admettre que nos idées et nos actions qui sont toutes produites par la transformation de nos diverses énergies corporelles continuent d'exister dans ce monde. Nos ondes vocales ne sont pas effacées et leurs traces existent toujours dans l'air et dans les objets qui nous entourent. Seule leur forme change. Il en va de même avec nos travaux et nos actions.

C'est un autre pas en avant vers la possibilité de la Résurrection et même vers la visualisation physique des actions elles-mêmes. En tout cas, avec le progrès de la science, la question de la Résurrection et de la visualisation physique des actions n'est plus aussi compliquée qu'elle l'était. Maintenant, elle est compréhensible, et tout à fait admissible du point de vue scientifique.

La foi en la Résurrection et la formation de l'homme

La foi en la Résurrection, outre qu'elle interprète logiquement et résout le mystère de la vie et de la mort, produit des effets divers sur la vie humaine, dont les plus importants sont les deux suivants :

1. L'image macabre de la mort qui avait toujours tourmenté et perturbé la paix de l'esprit a subi un changement complet. Avec la reconnaissance de la Résurrection et de « la vie après la mort » où tous les dons de la vie existeront éternellement à une échelle plus grande et plus haute, l'image poignante de la mort n'est plus aussi atroce et effroyable qu'elle l'était, et la scène de la mort et de la vieillesse ne perturbe plus la paix de l'esprit.

L'inquiétude et l'anxiété suscitées par la pensée même de la mort ne sont pas aussi pénibles pour ceux qui croient à la vie future que pour les matérialistes, et donc les croyants peuvent mener une vie paisible et satisfaite.

Ceux qui croient à l'Au-delà se réjouissent à l'idée du sacrifice et du martyr pour une cause sacrée, car ils considèrent le sacrifice sur le chemin d'Allah comme un prélude à une future nouvelle vie.

2. Le fait de réaliser que la pensée et l'action humaines continuent d'exister, et que l'on doit recevoir récompense ou punition exerce certainement un effet sain sur la conduite et le comportement humain. Donc, celui qui croit à l'autre monde crée une atmosphère favorable à la promotion des bonnes actions

et à l'abstention des actions malsaines et indécentes.

L'existence indépendante et l'immortalité de l'âme

Bien que les matérialistes essaient de décrire la pensée, le sentiment et la perception comme des propriétés physiques et chimiques du cerveau, et donc considèrent le système nerveux comme quelque chose de matériel, néanmoins l'insuffisance de leur interprétation, laisse voir clairement l'existence indépendante et la nature non matérielle de l'âme.

Mais la vérité est que, comme l'âme qui est non matérielle, d'autres états mentaux tels que la méditation et l'imagination sont également non matériels.

1. Pour être bref, nous pouvons dire que nous pouvons incorporer dans notre esprit des planètes énormes, des galaxies, un système solaire, des montagnes, des déserts et de grands fleuves, bien que dans leur existence externe, ils soient énormes. Évidemment dans de tels cas, une image énorme, même aussi large que la terre et le ciel, est dessinée dans notre esprit, et nous sentons l'existence de l'image mentale à l'intérieur de nous-mêmes.

Maintenant la question qui se pose est de savoir où est placée cette image. Elle ne peut certainement pas être localisée dans les cellules de notre cerveau, parce que nos images mentales peuvent être des millions de fois plus grandes que notre cerveau. Peut-on jamais dessiner la carte du Japon selon l'échelle réelle et physique de ce pays sur un papier ? Certainement pas.

De là, nous devons croire à l'existence des forces métaphysiques afin de pouvoir interpréter ces phénomènes sans être confrontés au dilemme de la correspondance entre un grand et un petit objet.

2. L'une des propriétés générales de la matière est le changement constant. Cette transformation ou désintégration a lieu avec le temps, alors que nos images mentales restent telles quelles, stables et ne subissent aucun changement.

Supposons qu'il y a quelques années nous ayons vu l'un de nos jeunes amis dans une réunion. Si nous nous rappelons cette réunion cinq ans après, la même image mentale, qui reste telle quelle dans notre mémoire, réapparaît sans le moindre changement. Cela montre que les images mentales demeurent stables et ne sont pas affectées par les propriétés générales de la matière, et que par conséquent, elles ne peuvent pas être matérielles.

La non-correspondance entre le grand et le petit objet et la permanence des images mentales sont deux des nombreux arguments avancés par les philosophes pour trouver l'existence indépendante de l'âme ou de l'esprit humain. Il y a bien d'autres arguments aussi, que nous pouvons voir mieux dans des livres de philosophie.

À la lumière de ce qui précède, nous pouvons conclure que l'âme et les phénomènes spirituels n'ont pas

les propriétés générales de la matière. C'est pourquoi l'âme ne périt pas avec la mort physique ; elle continue d'exister même après sa séparation du corps. Ceci renforce notre conviction qu'il y a une autre vie après la mort.

« Le purgatoire » (Barzakh)

La vie dans l'au-delà et la Résurrection sont prouvées par la raison, mais celle-ci ne peut nous orienter sur la nature et le caractère de la vie suivante. À ce sujet, nous devons nous référer aux dires des Prophètes et des dirigeants religieux (les Imams). Le Saint Coran et les Traditions du Saint Prophète nous informent qu'il existe un monde nommé Barzakh (« purgatoire ») dans lequel le mort sera conservé jusqu'au Jour du Jugement.

Ce monde est une étape intermédiaire entre ce monde-ci et le monde suivant. Lorsqu'un homme meurt, il est transporté vers ce monde appelé Barzakh où il passe une sorte particulière de vie spirituelle. Au début de cette vie qui commence dans le tombeau, on subit un bref interrogatoire au cours duquel les croyances et les actions de l'individu sont prises en compte.

Si les croyances de la personne décédée s'avèrent saines et ses actions, bonnes, une ouverture vers le Paradis lui sera faite et elle restera sur la voie menant au Paradis, où elle jouira des bénédictions célestes. Puis, elle attendra dans le Barzakh le Jour du Jugement et l'arrivée finale des faveurs éternelles.

Dans le cas contraire, où la personne décédée et ses croyances s'avèrent mauvaises, elle est placée dans la voie menant en Enfer. Là, elle mènera une vie amère et déplaisante, vie dans le tourment de l'attente du Jour du Jugement et de la punition sévère qui lui est réservée. Le Saint Coran dit :

« Ne dites pas que ceux qui sont tués pour la Cause d'Allah sont morts. Ils sont vivants ; mais vous n'en avez pas conscience. » (Sourate al-Baqarah ; 2: 154)

Il dit en plus :

« Ne considérez pas ceux qui sont tués pour la Cause d'Allah comme morts. Ils sont vivants auprès de leur Seigneur dont ils reçoivent la sustentation. » (Sourate Âle `Imrân ; 3: 169)

Le Saint Prophète a dit : « La tombe est la première étape vers la vie suivante. Si l'on est sauvé de ses rigueurs, les étapes suivantes seront faciles. Et si l'on n'est pas sauvé là, ce qui suivra ne sera nullement plus facile. »

L'Imam Zayn al-Abidîne a dit : « La tombe est soit un jardin parmi les jardins du Paradis ou un fossé parmi les fossés de l'Enfer »

La Résurrection générale

Le Saint Coran, les Traditions du Saint Prophète et les dires des Imams nous suggèrent la description pittoresque suivante de la Résurrection. Le Jour de la Résurrection, le soleil et la lune seront enveloppés de noirceur, les montagnes fendues et coupées en deux. Le système planétaire sera bouleversé, les mers seront desséchées, la face du ciel et de la terre, déformée.

En ce moment-là, les morts seront ressuscités afin de répondre de leurs actions. Personne ne sera épargné, et justice leur sera rendue selon leurs bonnes ou mauvaises actions. Le Jour du Jugement, le voile sera enlevé des yeux des gens afin qu'ils puissent voir leurs actes de leurs propres yeux. Et là, commencera le processus de la reddition des comptes.

Toute chose sera jugée le plus minutieusement possible. Les infidèles et les pécheurs impardonnables seront condamnés à l'Enfer. Les pécheurs pardonnables ayant déjà subi une part de leur punition durant leur séjour dans le Barzakh, seront pardonnés à la suite de l'intercession du Prophète et des Imams. Ils seront finalement admis au Paradis.

L'établissement des comptes du bon et du vertueux se déroulera rapidement, alors que les infidèles et les transgresseurs auront à passer un temps rude. Même les détails minimes de leur conduite seront scrutés, et ils auront à expliquer toutes leurs actions, ce qui prendra un temps très long et plein de rigueur et de châtiments.

Le Paradis

Le Paradis est la demeure permanente des gens bons et droits. Il y existe tous les moyens de confort, d'aisance, de bonheur et tout ce qui permet de jouir. Tout ce qu'on pourrait désirer est disponible dans cette demeure éternelle.

Le Saint Coran dit :

« Tout ce que l'on peut désirer et ce dont les yeux se délectent seront disponibles... » (Sourate al-Zokhrof ; 43:71)

Les bénédictions du Paradis sont de beaucoup plus sublimes et supérieures à celles de ce monde. Si l'on en juge par des critères mondains, ces bénédictions sont en fait hors de la portée de notre compréhension. Là-bas, on n'aura pas le moindre sentiment d'inconfort. Celui qui entre au Paradis aura une vie éternelle et il y restera pour toujours.

Le Paradis, comme on nous l'apprend, a des divisions variables et chacun des heureux élus sera placé selon le rang de ses bonnes actions et de ses vertus.

L'Enfer

L'Enfer, un lieu de perpétuelle angoisse, est le séjour destiné aux infidèles et pécheurs qui continueront à être punis, tourmentés et soumis aux peines les plus sévères. La punition de l'Enfer sera d'une dureté et d'une sévérité indescriptibles. Le feu en Enfer ne brûlera pas seulement le corps, mais aussi l'esprit et l'âme. Le feu fera irruption dans l'intérieur des suppliciés et enflammera leur existence même. Le Saint Coran dit :

« C'est le feu ardent allumé par Allah et qui pénètre jusqu'aux cœurs. » (Sourate al-Humazah ; 104:6)

Ceux qui seront consignés dans l'Enfer seront divisés en deux groupes. Le premier groupe sera composé des incroyants qui ne reconnaissent pas Allah. Ils seront tourmentés en Enfer pour toujours et ne pourront jamais se sauver.

Le second groupe comprendra ceux qui avaient foi en Dieu, mais dont la foi était faible, et qui ayant commis des péchés, sont devenus passibles de punition. Ils seront gardés temporairement en Enfer. Après qu'ils auront purgé leur peine, ils bénéficieront de la Miséricorde infinie d'Allah ou de l'intercession des Prophètes, et seront pardonnés et envoyés au Paradis.

L'Enfer aussi, comme le Ciel, a diverses divisions dans lesquelles les infidèles ou les transgresseurs seront punis selon la variété du degré de leurs péchés.

L'intercession

Selon la tradition du Saint Prophète, il y a trois catégories de gens qui auront la permission d'intercéder auprès d'Allah, le Jour du Jugement. Ce sont les Prophètes, les martyrs et les savants appelés ulémas.^{[3](#)}

Dans ladite tradition, les Imams ne sont pas explicitement mentionnés, mais comme nos Imams nous l'ont transmis, il est évident que le terme « Uléma » veut dire les vrais théologiens dont font partie par excellence les Imams d'Ahl-ul-Bayt eux-mêmes. Le principe d'intercession a été mentionné dans le Saint Coran et dans les traditions du Saint Prophète et des Saints Imams. De là, l'intercession est un principe indéniable.

En somme, les traditions montrent que le Saint Prophète et les Imams intercéderont sûrement en faveur de certains pécheurs. Ils diront : « O Allah ! Bien que cette personne soit un pécheur qui mérite punition, nous T'adjurons, par la considération que Tu as pour nous et parce que Tu es Tout-Pardonneur, d'ignorer ses mauvaises actions et de la couvrir de Ta Miséricorde, en raison de certaines bonnes qualités qu'elle possède. »

Leur requête sera acceptée et Allah pardonnera au pécheur et lui accordera Sa faveur. Bien que d'après des passages du Saint Coran et des Traditions, le principe de l'intercession soit indéniable, on doit

garder à l'esprit certains points :

1. Aucun intercesseur n'intercédera sans la permission d'Allah.
2. L'intercession aura lieu uniquement le Jour du Jugement, et après la fin du processus de reddition de comptes. Les intercesseurs imploreront seulement la Miséricorde. Il n'y aura pas d'intercession tant que la personne visée sera dans le Barzakh, où les pécheurs devront subir la punition requise par leurs péchés. Bien qu'il soit possible que même dans le Barzakh, la peine puisse être réduite ou commuée sur la recommandation du Saint Prophète ou d'un Imam, cela ne signifie pas une intercession.
3. Les intercesseurs (les Imams) eux-mêmes ont dit : « Prenez soin de venir le Jour de Jugement sous forme humaine, afin que nous puissions intercéder en votre faveur. » Cela signifie que si les péchés et les actes abjects de l'individu sont si détestables qu'il se présente le Jour du Jugement sous forme d'une bête, il ne peut pas faire l'objet d'intercession. En tout cas, l'accessibilité à l'intercession est une condition essentielle.
4. Les intercesseurs ont dit également que leur intercession ne couvrira pas certains pécheurs, tels ceux qui abandonnent leurs prières rituelles (Çalât).
5. À la lumière de ce qui précède, on ne doit pas commettre, des péchés dans l'espoir d'une intercession. Autrement, cela équivaldrait à prendre un poison en comptant sur le secours des médecins et des médicaments pour être sauvé. Une telle personne est certainement vouée au « périssement ».

La pénitence

Les versets du Saint Coran et les paroles des Imams infaillibles nous apprennent que si le pécheur se repent et regrette ses mauvaises actions avant sa mort, ses péchés sont pardonnés et il ne sera pas passible d'interrogatoire⁴. C'est pourquoi rien n'entrave sa contrition et aucune limite de temps n'est fixée à cet effet.

Donc, on ne doit pas désespérer, car le vrai repentir efface tous les péchés. Mais il ne suffit pas de répéter quelques formules de pénitence ou de verser quelques larmes pour que le repentir soit admis. La vraie contrition requiert certaines conditions que l'Imam Ali Ibn Abi Tâlib a soulignées. Ainsi on doit :

1. Se repentir vraiment et sincèrement des péchés passés.
2. Être déterminé à ne plus commettre aucune mauvaise action à l'avenir.
3. S'acquitter de tous les devoirs qu'on a envers les autres.
4. Accomplir toutes les obligations négligées.

5. Se débarrasser par une auto mortification de toute la chair que le corps a gagnée par la consommation d'aliments interdits.
6. Supporter la rigueur des actes d'adoration de la même façon dont on a goûté les plaisirs du péché.

1. Behâr al-Anwâr, vol. VI, p. 249

2. Behâr al-Anwâr, vol. VI, p. 1450

3. Murtadhâ Mutahhary, "Martyr and Martyrdom", Isp., 1979

4. Al-Wâfi, vol.I, 3e partie, p. 183

Source URL:

<https://www.al-islam.org/la-rationalit%C3%A9-de-lislam-sayyid-abu-al-qasim-al-khoei/vers-la-vie-%C3%A9ternelle#comment-0>